



APPEL A CONTRIBUTIONS POUR LE

2^o CONGRÈS MONDIAL DU RÉSEAU PROFESSIONNEL CIELO 2018

“QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET GLOBALISATION : LA PROTECTION DE L’EMPLOI, LA SANTÉ ET LA VIE PRIVÉE DES TRAVAILLEURS FACE AUX DÉFIS DU FUTUR”

12 et 13 octobre 2018

Faculté de Droit

Université de la République

Montevideo (Uruguay)

 @CIELOlaboral

I. PRÉSENTATION DU 2^o CONGRÈS MONDIAL DU RÉSEAU PROFESSIONNEL CIELO

CIELO, COMMUNAUTÉ POUR LA RECHERCHE ET LES ÉTUDES SUR LE TRAVAIL ET LE CHAMP PROFESSIONNEL, lance son appel à contributions pour l’organisation de son 2^e Congrès mondial qui aura pour thème la “*Quatrième Révolution industrielle et la globalisation : la protection de l’emploi, la santé et la vie privée des travailleurs face aux défis du futur*”, qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2018, à Montevideo (Uruguay).

Depuis sa création récente en 2015, le Réseau professionnel international CIELO n’a cessé de grandir, accueillant de nouveaux membres individuels (presque 500 aujourd’hui) et des institutions de différents pays et secteurs professionnels. Par ailleurs, cette courte période a été mise à profit pour développer de multiples activités aux niveaux national ou international, organisées par le Réseau lui-même ou parfois en collaboration d’autres partenaires locaux ou acteurs sociaux (ainsi que cela apparaît dans les [manifestations scientifiques répertoriées sur le site](#)).

Au titre des activités initiées par le Réseau lui-même, il convient de souligner l’organisation, en 2016, de l’important [Congrès inaugural de Porto](#) (Portugal) qui a donné lieu à la publication d’[Actes](#) chez l’éditeur Peter Lang, mais également de divers numéros de notre revue *Noticias CIELO* ou encore la publication, dans la rubrique “do ut des”, de propositions et sollicitations qui ont constitué autant d’opportunités de collaborations entre les membres du réseau, manifestation d’un certain altruisme et d’un esprit d’aide mutuelle qui nous animent.



Nos sincères remerciements vont à tous les membres qui, d'une manière ou d'une autre, participent activement à la construction « réelle » de la Communauté, apportant des idées, offrant leur soutien aux Comités directeurs et aux autres collègues, participant aux différentes activités scientifiques proposées ou réalisées avec l'appui du Réseau afin de partager leurs propres initiatives ou les résultats de leurs recherches. Sans aucun doute, ce sont ces petits gestes quotidiens, actifs et généreux, qui sont les plus importants pour continuer dans la voie de la création d'une communauté authentique – principalement latine – constituée d'experts intéressés par des études communes autour de problèmes et de défis importants auxquels est actuellement confronté le monde du travail. Nous vous encourageons tous à continuer à croire et à agir pour le renforcement du réseau professionnel CIELO.

S'agissant des thèmes du 2^e Congrès Mondial du réseau professionnel CIELO, objet de cette présentation, il est clair qu'il y a, actuellement, deux aspects clés intervenant dans le présent et le futur de la vie des personnes et, bien sûr, du monde du travail. Il s'agit, d'une part, de la naissante - et déjà dénommée - Quatrième Révolution Industrielle et, d'autre part, de la globalisation de l'économie, de la politique et jusqu'à la vie sociale des personnes.

En ce qui concerne le premier thème, la Quatrième Révolution Industrielle est favorisée par la rencontre, sur une même époque et de manière quasi simultanée, d'une série d'importantes avancées technologiques, chacune portant en elle-même un fort potentiel de transformations des champs environnants. En effet, nous nous trouvons dans une situation inédite, et ceci à peine deux siècles après la première révolution industrielle, caractérisée par l'apparition de la machine comme outil de travail s'opposant au travail manuel. Ainsi, il convient de se référer, outre l'impact significatif des récentes technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le poste de travail, à l'apparition de l'Internet des objets (IdO), de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'impression 3D ou, en dernier lieu, du *big data* ; toutes ces nouveautés ayant ceci de remarquable qu'elles vont révolutionner le modèle productif, économique et sociale qui existait jusqu'alors. À titre d'exemples, on peut signaler une nouvelle forme de production de biens de service, connue sous le nom d'Industrie 4.0 ou industrie connectée et gérée grâce à un processus automatique d'intelligence artificielle, un nouveau type d'entreprise, la plate-forme technologique, et un nouveau type de travail plus autonome et comportant des capacités d'innovation et une adaptation importante au changement. Il s'agit là d'autant d'éléments perturbateurs qui supposent que la technologie change les règles du jeu existantes et inaugure une nouvelle époque et une nouvelle manière de faire.

D'un autre côté, ce changement technologique essentiel favorise un autre phénomène actuel important, celui de la globalisation. En effet, désormais, en raison de cette inter connectivité généralisée, facile et rapide, les personnes, les entreprises et les pays pensent, entrent en relation, travaillent et vivent dans un contexte global et sans frontières, ce qui ouvre quelques perspectives inconnues et passionnantes, certaines positives, d'autres moins. La globalisation se définit ainsi comme un processus non seulement technologique mais également économique, politique, social et culturel caractérisé par l'accroissement de la communication et l'interdépendance entre les différents pays du monde.

Ceux-ci décident de mettre en commun leurs marchés des biens et des services, leurs sociétés et leurs cultures à travers une série de transformations sociales, économiques et politiques qui leur



donnent un caractère global. Sans doute ce phénomène de globalisation ne peut-il plus faire marche arrière, et même, au contraire, va aller en se renforçant, affectant aussi le monde du travail en en faisant un marché du travail globalisé caractérisé, par exemple, par des entreprises et des travailleurs qui peuvent être décentralisés dans n'importe quelle partie du monde, reliés par des chaînes mondiales d'approvisionnement, connaissant des migrations de travailleurs d'un pays à l'autre ayant des impacts sur les différents marchés nationaux de l'emploi, en augmentant ou diminuant, entre autres, l'offre de main-d'œuvre.

Dans cette perspective, le Congrès cherche à analyser – en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire et comparée – les changements importants qui sont déjà perceptibles et ceux à venir que nous relierons aux questions du marché du travail et de la relation de travail en utilisant trois angles d'attaque : l'emploi, la santé et la vie privée des travailleurs. L'idée est de susciter un débat scientifique et social afin de réfléchir sur les problèmes déjà présents ou susceptibles d'émerger dans les prochaines années dans les entreprises, en apportant de possibles solutions pour les résoudre ou les éviter.

Enfin, le réseau international CIELO invite les professeurs, chercheurs, doctorants, avocats, professionnels et, en général, tous ceux qui sont intéressés par le thème du Congrès (membres ou non de la Communauté), à présenter une proposition de communication en lien avec l'un des domaines ou des axes des thématiques suivants :

I. L'EMPLOI FACE À LA QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET LES DÉFIS POUR LE TRAVAIL DEMAIN

- Apparition de nouveaux gisements d'emplois, *start-up*, *gig economy*, nouvelles formes d'emploi, plates-formes informatiques, métiers émergents ou en voie de disparition.
- Robotique, emploi et globalisation. Intelligence artificielle dans le secteur du droit.
- La relation de travail dans des liens de semi dépendance (faux indépendants, *crowdworker*, *knowmad*, travailleur « *New collar* »).
- La formation professionnelle comme protection du travailleur : la formation professionnelle comme droit de tout travailleur contribuant à améliorer la qualité de l'emploi, la compétitivité et la productivité ; le rôle des acteurs sociaux et des institutions publiques et privées dans la planification, la mise en place et l'évaluation de la formation professionnelle ; la formation professionnelle et sa mise en œuvre sur les lieux de travail. La coordination de l'éducation formelle et les systèmes de formation professionnelle ; nouvelles modalités de contrat/formalisation du travail ; revalorisation du contrat d'apprentissage ; l'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente tout au long de la vie et le rôle de l'administration et du système éducatif.
- L'impact des récentes TIC sur la relation de travail, plus particulièrement concernant l'exercice du contrôle par l'entreprise et le respect des droits des travailleurs tels que celui de la vie privée. La preuve liée aux technologies de l'information dans le processus de travail.
- L'emploi, la négociation collective et l'ordre public professionnel.
- La nouvelle gestion des ressources humaines dans les entreprises changeantes du futur.
- Globalisation, chaînes d'approvisionnement mondial et leur impact sur l'emploi. Action syndicale internationale, négociation collective, codes de conduite et actions collectives qui peuvent être



mobilisés face aux abus issus de la globalisation. Tendence à la dé-globalisation et au protectionnisme au travail et leur impact sur le statut juridique des travailleurs migrants dans des économies dominantes ayant recours à des politiques migratoires restrictives concernant l'entrée de non nationaux (Etats-Unis et Royaume-Uni).

- Globalisation et travail décent. Le dialogue social moyen de faire disparaître le travail informel.

II. LA SANTÉ DU TRAVAILLEUR FACE À LA QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET LA MONDIALISATION

– Temps de travail et de repos. Droit à la déconnexion. Bien-être personnel et qualité de vie au travail.

– Flexibilité professionnelle, compétences des représentants et santé des travailleurs.

– Maladies chroniques et relation de travail, viabilité des régimes publics de sécurité sociale, développement d'instruments de la protection sociale complémentaire.

– Risques psychosociaux et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

– Système public de santé et prestations sociales dans le champ sanitaire.

– Vieillesse des travailleurs et systèmes de protection sociale.

– Revenu universel et protection des travailleurs.

– Rôle des agents sociaux et prévention des risques professionnels.

– Changement climatique global et conséquences sur la santé des travailleurs. Rôle de la négociation collective.

- Incidences des changements démographiques dans une entreprise globalisée, en particulier sur le dialogue intergénérationnel, le vieillissement actif, la gestion de la diversité, l'amélioration de la qualité du travail ou la prévention des risques professionnels.

III. LA VIE PRIVÉE DU TRAVAILLEUR FACE À LA QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET LA MONDIALISATION

– Protection des données personnelles et relation de travail.

– Harcèlements et autres atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs sur les réseaux sociaux, par l'usage de l'ordinateur ou d'autres instruments informatiques.

– Conciliation vie privée et vie professionnelle (nouvelle proposition de Directive européenne de 2017). Le travail à temps partiel comme forme de conciliation.

– Nouvelles formes d'organisation du travail et vie privée du travailleur dans une économie globale.

– Nouveaux moyens de contrôle patronal (micro-implants) et vie privée du travailleur.

– Prohibition de la discrimination des travailleurs en raison de la race, du sexe, de la religion ou autre, dans une économie globale. Mesures d'intégration sociale.

– Liberté religieuse des travailleurs étrangers et relation de travail.

– Objection de conscience et relation de travail.

– Maternité, soutien familial et système public de protection sociale.

II. COMITÉ ORGANISATEUR DU 2e COLLOQUE MONDIAL DU RÉSEAU CIELO



I. Président d'honneur du réseau CIELO : Prof. Michele Tiraboschi. Directeur scientifique d'ADAPT (Italie).

II. Comité exécutif du réseau CIELO :

1. Prof^a Lourdes Mella Méndez. Université de Saint Jacques de Compostelle (Espagne).
Coordinatrice générale du réseau CIELO.
2. Prof. Duarte Abrunhosa e Sousa. Avocat. CIJE-Université de Porto (Portugal).
3. Prof^a Nicole Maggi-Germain. Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST). Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France).
4. Prof. Tiago Pimenta Fernandes. Avocat. Université Portucalense (Portugal).
5. Prof^a Macarena Sierra Benítez. Université de Séville (Espagne).
6. Prof^a Carmen Elena Domínguez Soto. Université pontificale catholique du Chili (Chili).
7. Prof^a Eleonora Peliza. Université Catholique Argentine (Argentine).
8. Prof. Jesús Rodríguez Cebrenros. Université Autonome de Basse-Californie (Mexique).
9. Prof. Luis Serrano Díaz. Université nationale principale de San Marcos (Pérou).
10. Prof. Fabiano Zavanella. Avocat, Rocha, Calderón et Avocats associés, Professeur IBMEC, UNIMEP et EPD (Brésil).

III. Membres du comité organisateur local du 2e colloque mondial CIELO

1. Prof. Juan Raso-Delgue. Université de la République (Uruguay).
2. Prof^a Sandra Goldflus. Université de la République (Uruguay).
3. Prof^a. Mariana Mendy. Université de la République (Uruguay).
4. Prof. Alejandro Castello. Université de la République (Uruguay). Secrétaire exécutif

- Membres du comité académique national :

1. Prof. Hugo Barretto. Université de la République (Uruguay).
2. Prof. Gerardo Cedrola Spremolla. Université ORT (Uruguay).
3. Prof^a. Cristina Mangarelli. Université de la République (Uruguay).
4. Prof. Jorge Rosenbaum. Université de la République (Uruguay).

IV. Comité exécutif technique du réseau CIELO :

1. Mme. Lavinia Serrani. ADAPT (Italie). Secrétaire Générale du réseau CIELO.
2. Mme. Silvia Fernández Martínez. ADAPT (Italie). Secrétaire Générale du réseau CIELO.
3. Mme. Ana Teresa Ribeiro. Université Catholique Portugaise de Porto (Portugal).
4. Mme. Lara Nogueira Ferreiro. Université de Saint Jacques de Compostelle (Espagne).
5. Mme. Alicia Villalba Sánchez. Université de Saint Jacques de Compostelle (Espagne).

III. ENVOI EN LIGNE DES PROPOSITIONS : INSTRUCTIONS



Les personnes intéressées (membres ou non du réseau CIELO) peuvent envoyer leurs propositions afin de participer activement au 2e colloque mondial du réseau.

Formes de participation admises :

1) **Communication individuelle traditionnelle** : texte écrit nécessaire, communication orale de 15 minutes maximum ; au choix de l'intervenant, possibilité d'utiliser des diapositives (à charge pour l'intervenant d'amener les diapositives au colloque).

2) **Poster** : présentation orale de 5-7 minutes maximum, avec projection dans la salle du colloque. Le poster devra être envoyé à l'avance aux organisateurs du Congrès en format PDF. L'envoi du poster en format papier n'est pas nécessaire car il ne sera pas exposé au colloque ; l'envoi du texte écrit non plus, sauf si l'intervenant souhaite publier ses travaux avec l'organisation du colloque.

Les normes de rédaction à suivre pour la réalisation du poster sont disponibles sur le lien suivant : http://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2016/06/normas_estilo_poster.pdf

3) **Séminaire ou symposium spécifique proposé par ses auteurs** : par exemple : 1 coordinateur, 3 intervenants, 1 discutant. Maximum 5 membres. La durée des interventions orales dépendra du nombre de séminaires.

4) **Session spéciale** : "Présentation d'un nouveau livre". Participation individuelle ou collective en vue de présenter un livre récemment publié. Le(s) chercheur(s) ayant récemment publié un livre individuel ou collectif en lien avec les thèmes traités au colloque peuvent participer à une session spéciale pour présenter le contenu du livre.

Durée de la présentation orale :

– Livre individuel : 10 minutes.

– Livre collectif (intervention orale de 3 coauteurs maximum) : 15 minutes.

En cas de communication individuelle, poster, séminaire ou session spéciale, l'auteur de la proposition figurera sur le programme final comme "intervenant", chaque fois qu'il aura soumis un travail écrit original. En cas de poster sans texte écrit, la participation sous la forme d'un poster sera mentionnée.

– **Procédure d'envoi des propositions** :

Les propositions (de communication individuelle, de poster ou de présentation d'un livre) seront adressées par courrier électronique à l'adresse comunidad@cielolaboral.com, avec le [formulaire](#) correspondant rempli (lequel inclut un résumé du CV et de l'intervention projetée). Pour l'envoi de propositions de séminaire il faudra remplir un [formulaire](#) différent.



Si la proposition est acceptée, le formulaire sera utilisé pour réaliser la brochure du colloque, laquelle sera mise sur la page web du colloque.

Les normes de rédaction à respecter pour l'envoi des travaux dans leur mouture finale se trouvent sur :

http://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2016/01/normas_estilo_congreso_cielo.pdf

Les propositions de participation envoyées par les intéressés seront évaluées par les membres du comité organisateur du colloque ou, le cas échéant, par des experts désignés à cet effet en fonction des thèmes retenus.

IV. DÉLAIS

- Date limite de soumission des propositions de communication (selon le formulaire) : **31 mai 2018**
- Notification de l'acceptation des propositions : **15 juin 2018**
- Date limite d'inscription au colloque : **31 août 2018**
- Date limite d'envoi des travaux complets : **20 septembre 2018**

V. PUBLICATION DES CONTRIBUTIONS AU COLLOQUE

Après sélection, les meilleurs travaux présentés lors du colloque seront publiés (par rubriques thématiques) dans certaines revues en accès libre dirigées ou gérées par les membres de la Communauté, comme, par exemple :

- *La Revista Internacional y Comparada de Relaciones Laborales y Derecho del Empleo. ADAPT* (http://www.adapt.it/EJCLS/index.php/rlde_adapt)

- *Professionalità Studi* : <https://moodle.adaptland.it/course/view.php?id=611>

- ou d'autres dirigées par les membres des différents pays de la Communauté CIELO.

- Sera également examinée la possibilité de publier un livre, sous format papier ou informatique (livre électronique), en fonction des offres et possibilités qui se présenteront, aussi bien de la part des membres du réseau que d'éditeurs extérieurs.

VI. INSCRIPTION AU COLLOQUE

Tous les participants au colloque, intervenants ou assistants, devront remplir le **formulaire d'inscription** et l'envoyer à l'adresse électronique comunidad@cielolaboral.com.



– Membres du réseau

La participation et l'inscription au colloque sont **gratuites** pour les membres inscrits à titre personnel au réseau CIELO et pour les représentants des organismes collaborateurs (cette inscription inclut la participation au colloque, du matériel (pochettes, brochure), le café pendant deux jours, une attestation de présence ainsi que, le cas échéant, une attestation d'intervention).

Comme cela se fait habituellement, les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des participants.

– Participants extérieurs au réseau

Les participants n'appartenant pas au Réseau doivent s'acquitter d'une participation d'un montant de 50 ou 60 US\$, au choix du participant. Le paiement sera réalisé en avance, par virement bancaire.

À titre exceptionnel, et sous réserve que la demande soit justifiée, le versement pourra se faire directement dans le cadre du congrès, lors de l'inscription ou de la collecte des documents. Une telle option doit être indiquée à l'avance à Sandra Goldflus : sgw@netgate.com.uy

Voir les données bancaires ci-dessous.

Cette participation inclut : le support technique, le matériel (dossiers, brochures), cafés d'accueil et les attestations de participation ou, le cas échéant, les attestations d'intervention.

Ainsi que cela se fait habituellement, les coûts liés au repas et au logement demeurent à la charge des participants.

– Banquet de l'amitié

Pour assister au repas de l'amitié du 12 octobre, l'ensemble des participants au congrès, membres de la communauté de travail CIELO ou simples participants extérieurs, devront s'acquitter de la somme de 50 €.

Cette somme sera versée en avance par virement bancaire.

A titre exceptionnel, et sous réserve que la demande soit justifiée, le versement pourra se faire directement dans le cadre du congrès, lors de l'inscription ou de la collecte des documents. Une telle option doit être indiquée à l'avance à Sandra Goldflus : sgw@netgate.com.uy (pour l'organisation du repas).



* pour le virement, envoyer un courrier électronique à : sgw@netgate.com.uy
Informations concernant le virement :

Banque correspondante intermédiaire
Deutsche Bank AG – Frankfurt – Alemania
Swift code: DEUTDEFF

Banque bénéficiaire :
Scotiabank – Montevideo – Uruguay
Swift code: COMEUYMMXXX

Bénéficiaire final :
Asociación Uruguaya de Derecho del Trabajo y la Seguridad Social AUDTSS
Colonia 910
Caja de Ahorros USD 001-2507361400

VII. LANGUES DU COLLOQUE

Les langues du colloque seront les langues officielles des pays du réseau CIELO : espagnol, portugais, français et italien.

VIII. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour plus d'informations : http://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2017/10/información_adicional_II_Congreso_CIELO.docx

Pour toute question, écrire à : comunidad@cielolaboral.com